

Adresse de chantier

SDC 28 RUE CHAROLAIS
28 rue charolais
C/O CABINET CDSA
75012 PARIS

Adresse de facturation

SDC 28 RUE CHAROLAIS
28 rue charolais
C/O CABINET CDSA
75012 PARIS

Descriptif des travaux

REPRISE DU PLAFOND DU HALL DU RDC SUITE AU DDE

N°	LIBELLE	QTE	U	P.U. HT	TOTAL HT
	PLAFOND DU HALL (environs 10M2) Lessivage si nécessaire, Grattage, ouverture des fissures, rebouchage, ponçage, Pose de bandes de calicot, enduit repassé sur les bandes, ponçage, Impression, deux couches de peinture acrylique mate.	1,000	ENS	1 230,00 €	1 230,00 €
	Protection par bâche polyane et nettoyage en cours et en fin de chantier.	1,000	ENS	90,00 €	90,00 €
	Déplacement à chaque opération.	3,000	U	65,00 €	195,00 €
	Les peintures utilisées sont conformes aux normes CE en vigueur (gamme professionnelle des marques TOLLENS, SIKKENS, SEIGNEURIE)				

Conditions de règlement :

Validité de l'offre : 17/08/2025

TOTAL HT	1 515,00 €
TVA 10,00%	151,50 €
TOTAL TTC	1 666,50 €

Observations

Date, bon pour accord, signature du client

Adresse de chantier

SDC 28 RUE CHAROLAIS
28 rue charolais
C/O CABINET CDSA
75012 PARIS

Adresse de facturation

SDC 28 RUE CHAROLAIS
28 rue charolais
C/O CABINET CDSA
75012 PARIS

Descriptif des travaux

REPRISE DU PLAFOND DU HALL DU RDC SUITE AU DDE

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

1 Objet

Les conditions générales de ventes d'écrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Art et Couleur et de son client dans le cadre de la vente de marchandises et ou prestation de service.

Toute prestation accomplie par la société Art et Couleur implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

2 Prix

Les prix des marchandises et ou prestations de services vendues sont en vigueur au jour de la prise de commande.

Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes.

Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA applicables au jour de la commande.

La société Art et Couleur s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises et ou prestations de services commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

3 Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

4 Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue : soit par chèque bancaire, soit par virement bancaire. Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser un acompte de 30 % du montant global du devis, sauf conditions particulières mentionnées sur la commande. Le solde devant être payé à la réception du bon de livraison et ou de la facture.

5 Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises et ou prestations de services livrées au jour de la réception de facture,

l'acheteur doit verser à la société Art et Couleur une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement à laquelle s'ajoute une pénalité de retard égale à une fois et demi du taux d'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la réception de la facture.

Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter de date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

6 Clause résolutoire

Si dans les sept jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause « Retard de paiement » l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société Art et Couleur.

7 Clause de Réserve de propriété

La société Art et Couleur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires.

A ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société Art et Couleur se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

8 Livraison

La livraison est effectuée au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits et ou prestations de services ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à : l'allocation de dommages et intérêts ; l'annulation de la commande.

9 Force majeure

La responsabilité de la société Art et Couleur ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations d'écrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure définie de la manière suivante :

Accidents affectant la production et/ou le stockage des produits distribués, défaillance du transporteur, phénomène météorologique (neige, inondation, tempête...) fait de l'Administration, grève totale ou partielle, guerre civile, conflits commerciaux, fluctuation anormale des devises, acte de terrorisme et d'une manière générale tout événement hors du contrôle de l'une ou l'autre des parties qui serait de nature à retarder ou empêcher de manière définitive ou temporaire l'exécution de nos engagements.

10 Garantie

La société Art et Couleur est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle GLOBAL CONSTRUCTEUR N° 288977R1244000 / 001 522246/4 auprès de SMABTP Antony CS 90039, 2 - 6 Place du Général De Gaulle , 92184 Antony Cedex.

Ce contrat est conforme aux dispositions de l'article L241-1 du Code des assurances. Il répond également aux règles de l'assurance dite de capitalisation pour la garantie obligatoire. A- Dommages matériels à l'ouvrage et aux biens sur chantier avant réception. B- Responsabilité civile de l'entreprise. C- Décence Pénale et recours suite à accident. D- Responsabilité Décennale. E- Garanties complémentaires à la responsabilité décennale.

11 Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal de commerce de Pontoise (95)

